

Le vingt trois mai deux mille seize, vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire dans la salle de la Mairie de Les Trois Pierres, sous la présidence de Monsieur Bernard RIBET, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 17 mai 2016

Membres présents : M. RIBET Bernard, Mme BERTRAND Monique, M. GRENET Denis, M. Philippe TETREL, Mme BRENNAN Dominique, M. EDOUARD Guillaume, M. GOUJON Mathieu, M. NAVARRE Vincent, Mme BEAUDRU Agnès, M. CERVANTES Michel, Mme LEGROS Sophie, Mme FOUQUE Sylvie, M. SIMON Jean-Pierre

Absent excusé : Mme MAZOUER Sabrina

Secrétaire de séance : M GOUJON Mathieu

M. le Maire informe le conseil d'une modification de l'ordre du jour. Les points (PLU - Plan des Cavités et Devis - Reprise des fissures) seront reportés lors d'une prochaine séance.

Délibération n° 2016.17

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 11 AVRIL 2016

Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal de la séance du 11 Avril 2016 est approuvé à l'unanimité

Délibération n° 2016.18

PERSONNEL COMMUNAL

M. le Maire informe le Conseil municipal que le contrat à durée déterminée de l'adjoint technique territorial de 2^{ème} classe arrive à terme le 4 juillet 2016 et propose de recruter un agent contractuel sur une durée de douze mois.

Après avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **Autorise**, conformément à loi N°24-53 du 26 janvier 1984, suivant l'article 3-3,4°, le recrutement d'un agent contractuel sur le poste d'adjoint technique territorial de 2^{ème} classe, assorti d'une durée hebdomadaire de travail de 8 heures, à compter du 5 juillet 2016, pour une durée de douze mois,
- **Fixe** la rémunération de l'agent par référence à l'indice brut 334, indice majoré 317, 2^{ème} échelon, affecté d'un coefficient de 7,49/35^{ème}, à laquelle s'ajoutent les suppléments et indemnités en vigueur,
- **Dit** que la dépense sera inscrite au chapitre « 012 – Charges de personnel » à l'article « 6413 – personnel non titulaire ».

Délibération n° 2016.19

API RESTAURATION - CONTRAT

La société API RESTAURATION a fait une proposition tarifaire concernant le prix des repas livrés à compter du 1^{er} septembre 2016.

Le prix facturé par repas pour les maternelles sera de 2,31 € HT, le prix facturé par repas pour les primaires et les adultes sera de 2,41 € HT et le prix du pain livré les lundis de 1,27 € HT.

Après avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **Accepte** la proposition de la société API RESTAURATION.
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer le contrat ainsi proposé pour l'année scolaire 2016-2017.

TARIFS DES SERVICES - Année scolaire 2016 - 2017

Délibération n° 2016.20

▪ **Garderie périscolaire**

Le bilan financier de la garderie périscolaire est présenté au conseil. On constate que 33 % des élèves fréquentent ce service cette année et que 245 cartes ont été vendues à ce jour. Depuis le 1er septembre 2013, la tarification instaurée est de 2.80 € l'heure (carte de 10 heures : 28 €)

Pour l'année scolaire 2016 - 2017, M. le Maire propose de passer le tarif à 3.00 € de l'heure soit 30 euros la carte pour 10 heures.

Après avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **Accepte** la proposition et décide de fixer le prix de la carte à 30 € correspondant à 10 heures de garde, à compter du 1er septembre 2016.

Délibération n° 2016.21

▪ **Cantine scolaire**

Après l'étude du bilan financier du service de restauration scolaire, M. le Maire propose de revoir le tarif des repas de cantine scolaire pour l'année 2016 - 2017.

Le conseil municipal propose une hausse de 0.05 € par repas.

Après avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **Décide** de fixer les prix des repas de cantine scolaire, à compter du 1er septembre 2016, ainsi :
 - Classe maternelle : 3,05 € / repas
 - Classe primaire : 4,00 € / repas

Délibération n° 2016.22

▪ **Nouvelles Activités Périscolaires**

Le conseil étudie le bilan financier des Nouvelles Activités Périscolaires de cette année. Les enfants ont participé en groupe à diverses ateliers : théâtre, éveil musical, informatique, dessin - peinture, développement durable, travaux manuels, Pian Piâne, et sport.

M. le Maire propose de maintenir le tarif de cette année pour la prochaine année scolaire.

Après avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **Décide** de ne pas augmenter le tarif des NAP pour l'année scolaire 2016 - 2017
 - une séance hebdomadaire : 55 € / enfant
 - deux séances par semaine (mardi et vendredi) : 110 € /enfant

Délibération n° 2016.23

▪ **Frais de scolarité des élèves de Mélamare**

M. le Maire rappelle que comme chaque année, il est nécessaire de fixer la participation financière du SIVOSS de Saint Antoine la Forêt aux frais de scolarité des enfants de Mélamare scolarisés à l'école des Trois Pierres.

Neuf enfants fréquentent l'école.

Après avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **Fixe** la participation financière pour les frais de scolarité à 95 € par enfant et par trimestre pour l'année scolaire 2016 - 2017

Délibération n° 2016.24

ENTRETIEN TERRAIN 42 RUE DU VILLAGE

M. le Maire informe le Conseil municipal qu'il a proposé l'entretien et le fauchage du terrain, sis 42 rue du Village, à M Legay ou à M Sampic pour cette année. Ces personnes ne sont pas intéressées.

Ayant pris note de ces refus, le conseil

Après avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **Autorise**, M Edouard à effectuer l'entretien et le fauchage de cette parcelle pour l'année 2016.

Délibération n° 2016.25

FAUCHAGE DES TALUS

M. le Maire présente au conseil le devis de l'entreprise LE MAITRE, concernant le fauchage des accotements et dépendances de la voirie communale d'un montant forfaitaire de 2510 € HT soit 3012 € TTC pour 2 passages.

Après avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **Autorise**, M. le Maire à signer la commande auprès de l'Entreprise LE MAITRE, sur la base d'un montant forfaitaire de 2 510 € HT, soit 3 012 € TTC pour deux passages et à régler les dépenses correspondantes.

Délibération n° 2016.26

SITE INTERNET COMMUNAL

La commission "Information" a étudié les différentes actions à programmer pour que la commune se dote d'un site Internet communal. Le conseil visualise la démo du site envisagé.

Une offre d'hébergement sur un serveur sécurisé et l'abonnement du nom du domaine sont proposés par la société OVH. (coût mensuel 2.99 € HT et 6.99 € / an pour l'abonnement du nom de domaine - offert sur un an).

Après avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **Autorise**, M. le Maire à demander et signer l'abonnement auprès de la société OVH.

Délibération n° 2016.27

CITY STADE

Mme BRENNAN et la commission présentent la proposition d'aménagement du city stade.

Le conseil démontera le sol synthétique de l'ancien tennis, le grillage et les poteaux. La dalle en béton poreux sera conservée.

L'opération d'aménagement comprendra :

- L'installation du city stade : CASAL SPORT (devis = 27975 € HT soit 33570 € TTC),
- La démolition d'un trottoir : ASTEN (devis = 1200 € HT soit 1440 € TTC),
- L'installation des annexes (devis GRAINDOR = 542,10 € HT soit 650,52 € TTC).

Le conseil, après discussion, opte pour les couleurs jaune et verte pour la main courante, les équipements et les caillebotis.

Ce projet pourra être installé cet été pour permettre à l'école d'en profiter dès la rentrée prochaine.

Après avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **Autorise**, M. le Maire à signer les devis afférents à l'opération budgétaire 117 "Terrain City sports".

INFORMATIONS DIVERSES

M. le Maire fait part des remerciements reçus de M. et Mme Bruno Bertrand et de la famille Baron.

M. le Maire confirme qu'il a contacté la gendarmerie pour signaler que depuis plusieurs semaines une voiture stationnait sur la RD 6015.

QUESTIONS DIVERSES

M. CERVANTES demande si les courriers de demandes des bilans financiers des associations ont été envoyés. Ils seront envoyés prochainement.

M le Maire confirme qu'un courrier a été envoyé pour la circulation des engins chemins des peupliers. A ce jour, pas de réponse reçue.

M. TETREL informe le conseil des différentes solutions étudiées pour réparer les fissures du revêtement - Rue du Village. Ce point sera réétudié lors d'une prochaine séance.

DATES DES PROCHAINES REUNIONS

M. le Maire prévoit la prochaine séance du conseil municipal le lundi 27 juin 2016 à 20 h 30.

Une réunion pourrait avoir lieu le 6 juin si le plan des cavités est recevable. Cette date sera à confirmer.

La séance est levée à 23 h 00